



Gestion de patrimoine
Dominion valeurs mobilières

Bulletin

Gestion de patrimoine



www.rbcds.com | janvier 2023



Guide 2022 de déclaration de revenus

Le présent guide résume les dates à retenir et les renseignements fiscaux nécessaires pour préparer votre déclaration de revenus annuelle. Il comprend également une liste utile des documents ou feuillets fiscaux que vous pourriez recevoir de la part de RBC Dominion valeurs mobilières inc. (selon vos placements et les mouvements de votre compte).

Pour consulter le guide, allez à : www.rbcwealthmanagement.com/fr-ca/dominion-securities/tax-reporting-guide

Dates importantes

1^{er} mars 2023 – dernier jour pour cotiser au REER de 2022

1^{er} mai 2023 – dernier jour pour produire votre déclaration de revenus de 2022 sans pénalité

15 juin 2023 – si vous êtes travailleur autonome, dernier jour pour produire votre déclaration de revenus de 2022 sans pénalité

Obtenez vos feuillets fiscaux en ligne

Afin de vous faciliter la tâche durant la période des impôts, nous mettons vos feuillets d'impôts de 2022 à votre disposition dans RBC Gestion de patrimoine® en ligne. Pour avoir accès à Gestion de patrimoine en ligne, veuillez communiquer avec votre conseiller en placements.

À l'horizon

Par Jim Allworth

Aux États-Unis, les récessions ont toujours été associées à des marchés baissiers, non seulement pour les marchés boursiers américains, mais aussi pour les marchés canadiens et ceux d'autres économies développées. Il convient toutefois de souligner que les États-Unis ne sont pas encore en récession. Pour le juge officiel des récessions, le National Bureau of Economic Research (NBER), il faut un « *déclin notable de l'activité qui se propage dans tous les pans de l'économie et qui dure plus de quelques mois* ». Si on ne constate pas de tel déclin pour l'instant, plusieurs éléments laissent entrevoir une récession en 2023.

1. L'histoire nous le dit. L'indicateur de récession avancé qui s'est révélé le plus fiable dans le passé, c'est-à-dire le niveau des taux d'intérêt à court terme par rapport aux taux à long terme, ou ce qu'on appelle la forme de la courbe de rendement, a signalé en juillet qu'une récession se profilait à l'horizon aux États-Unis, quand le taux des obligations du Trésor à un an a dépassé le taux des obligations à dix ans. Chaque fois qu'une telle « inversion » s'est produite dans le passé, une récession a eu lieu en moyenne un an plus tard.

L'indice économique avancé du Conference Board, dont le pouvoir prédictif s'est aussi toujours vérifié, est tombé en deçà du niveau où il se trouvait en septembre de l'année dernière. Une récession a toujours suivi un tel signal, en moyenne deux ou trois trimestres plus tard.

La plupart des autres indicateurs avancés de récession que nous suivons sont encore en territoire positif, mais ils s'orientent vers

le point annonçant un recul de l'économie américaine au cours des prochains mois.

2. Les conditions financières sont tendues. À deux exceptions près (le repli survenu après la Deuxième Guerre mondiale et la récession de deux mois liée à la pandémie en 2020), les récessions aux États-Unis ont toujours été précédées par l'émergence de conditions financières tendues, caractérisées par des taux d'intérêt très élevés et la réticence croissante des banques à prêter.

L'inversion de la courbe de rendement en juillet, mentionnée ci-dessus, indiquait que les conditions de crédit commenceraient à devenir restrictives. Effectivement, les taux d'intérêt sont devenus prohibitifs pour bien des emprunteurs en raison du resserrement accéléré entrepris par les banques centrales, dont la Réserve fédérale américaine (Fed) et la Banque du Canada.

Suite à la page 2

À l'horizon... (Suite de la page 1)

En outre, il est de plus en plus difficile d'obtenir des prêts. Selon les trois dernières enquêtes menées auprès des responsables du crédit (que la Fed publie tous les trois mois), un nombre grandissant de banques américaines se montrent plus sélectives quant à l'octroi de prêts.

3. Les dépenses de consommation diminuent. La trajectoire des dépenses de consommation aux États-Unis, qui génèrent environ 70 % du PIB, revêt une importance capitale. Certes, l'épargne demeure excédentaire et les salaires augmentent. Cependant, la poussée d'inflation a fait baisser les revenus réels en deçà de ce qu'ils étaient il y a un an. Les dépenses personnelles réelles ont néanmoins continué d'augmenter, bien qu'elles semblent avoir perdu de leur force pendant l'importante période des Fêtes.

Une bonne partie de la future demande de biens a été repoussée en 2020 et 2021, étant donné que les fermetures liées à la pandémie ont rendu inaccessibles un grand nombre de services, tandis que les revenus des consommateurs sont restés robustes grâce aux programmes d'aide du gouvernement, dont la plupart ont maintenant pris fin. Une part non négligeable de la demande accumulée pour les services comme les voyages et les sorties au restaurant a été comblée en 2022. Les dépenses consacrées à ces services devraient toutefois ralentir en 2023.

Ce que cela signifie pour les investisseurs

Taux d'intérêt : nous prévoyons que 2023 sera une année de transition : les taux devraient augmenter encore un peu au premier semestre avant de régresser au deuxième.

Au cours des 70 dernières années, la Fed a généralement cessé de relever les taux d'intérêt et commencé à les réduire avant même le début de la récession. Compte tenu des préoccupations actuelles entourant

l'inflation, tant la Fed que la Banque du Canada ont insisté sur les dangers d'un abaissement trop rapide des taux. Toutefois, il nous paraît peu probable que les taux diminuent avant que les données économiques se détériorent de façon notable, fort probablement vers le milieu de l'année.

Marchés boursiers : les récessions aux États-Unis s'accompagnent généralement de marchés baissiers à l'échelle mondiale. Depuis neuf mois, les commentaires des médias tiennent pour acquis que le marché baissier a déjà commencé. Ce n'est pas forcément le cas. Cependant, peu importe la direction que prendra le marché boursier au cours des prochains trimestres, il est peu probable, selon nous, qu'il évolue en ligne droite.

Quelques semaines avant les élections de mi-mandat aux États-Unis, la plupart des grands marchés boursiers ont amorcé un redressement qui semblait plus ferme que toute autre hausse à contre-courant observée en 2022.

Jusqu'à présent, presque tout le monde a qualifié cette reprise de simple rebond momentané dans un marché baissier. Il peut effectivement ne s'agir que de cela. Cependant, plusieurs facteurs nous portent à croire que la remontée actuelle pourrait continuer au début de 2023. Parmi ces facteurs, citons le repli de l'inflation, qui pourrait inciter la Fed à mettre fin aux hausses de taux, et le fait que l'indice S&P 500 a presque toujours produit de solides rendements au cours des mois qui ont suivi les élections de mi-mandat aux États-Unis.

Il reste à voir si toute remontée des actions qui se produira sera plus qu'un simple interlude haussier dans un marché présentant une tendance baissière prolongée.

Cela dit, nos indicateurs avancés les plus fiables annoncent l'arrivée d'une récession vers le milieu de l'année. Toutes les récessions aux États-Unis ont été associées à une

chute des actions (non seulement sur les marchés américains, mais aussi dans tous les autres marchés boursiers importants). Par conséquent, nous nous attendons à ce que tout raffermissement des cours survenant au cours des prochaines semaines ou des prochains mois finisse par céder le pas à une autre période de déclin, compte tenu de la baisse des prévisions de bénéfices et de l'érosion de la confiance en l'avenir qui accompagnent habituellement une récession.

Mise en perspective

L'adoption d'un point de vue à long terme révèle que l'économie et les entreprises s'adaptent constamment à l'évolution des conditions. Cette adaptation est parfois difficile. Mais bien que les récessions soient pénibles, elles sont généralement très brèves. Au cours des 77 années depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, l'économie a été en récession pendant une période totalisant 12 ans, soit environ 15 % du temps.

D'après nous, la prise de décisions importantes de répartition de l'actif fondées sur l'hypothèse voulant que l'économie et des entreprises prospères aient du mal à s'adapter ou que les périodes difficiles durent plus longtemps que par le passé semble exagérée selon les données historiques.

En revanche, il nous semble approprié, à l'approche de 2023, de miser sur une stratégie qui met plus l'accent sur la qualité et les dividendes durables et d'éviter les risques propres à certaines sociétés qui pourraient se concrétiser en cas de récession.

Pour lire une analyse plus détaillée de nos perspectives pour les marchés financiers, demandez l'édition actuelle de *Perspectives mondiales*.

Jim Allworth est coprésident du Comité consultatif sur la gestion mondiale de portefeuille de RBC.

Trois stratégies d'optimisation patrimoniale lorsque les marchés sont volatils

En période de volatilité des marchés, il y a plusieurs choses que vous pouvez faire pour avoir un meilleur contrôle de votre avenir financier, bâtir un patrimoine à long terme et organiser vos affaires dans l'intérêt de vos êtres chers.

1. Bâtir et protéger votre patrimoine de façon fiscalement avantageuse

Versez le montant maximal à votre REER/FERR : votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et votre fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) offrent des avantages fiscaux bien connus. Notamment, les cotisations au REER sont déductibles, et votre REER ou FERR permet à vos placements de croître à l'abri de l'impôt. Néanmoins, les Canadiens ne tirent pas pleinement profit de ces avantages. Selon Statistique Canada, seulement 22,3 % des Canadiens ayant soumis des déclarations de revenus ont cotisé à leur REER en 2020¹.

Rattrapez le train en marche : les droits de cotisation au REER non utilisés sont reportés, et ils peuvent être utilisés dans les années à venir. Si vous avez des droits de cotisation non utilisés et des actifs excédentaires actuellement assujettis à votre taux d'imposition le plus élevé, songez à compléter votre REER dès maintenant. De cette façon, vous pourrez profiter plus rapidement de la croissance de vos placements à l'abri de l'impôt. Vous pouvez aussi vous rattraper en établissant des cotisations périodiques préautorisées, éventuellement plus faciles à intégrer à votre budget.

Faites fructifier votre REER : attendez la date limite (à savoir, le 31 décembre de l'année de votre 71^e anniversaire) pour convertir votre REER en FERR. Puis,

essayez de vous limiter aux versements annuels minimaux obligatoires du FERR. Ce faisant, une plus grande partie des actifs de votre REER/FERR pourra croître à l'abri de l'impôt.

Générez un revenu de placement fiscalement avantageux : les revenus de placement sont imposés de différentes façons, selon leur catégorie, lorsqu'ils sont produits dans un compte ordinaire non enregistré appartenant à un particulier.

- Le revenu d'intérêts (y compris les intérêts courus) est entièrement imposable à votre taux marginal chaque année.
- Les dividendes admissibles versés par certaines sociétés canadiennes bénéficient d'un crédit d'impôt pour dividendes.
- Seulement 50 % des gains en capital réalisés nets sont imposables à votre taux marginal.

Toutefois, dans un régime enregistré tel que votre REER ou FERR, tous les revenus de placement sont traités de la même façon : ils sont imposables à votre taux marginal uniquement au moment du retrait. Par conséquent, il peut être judicieux d'affecter une plus grande partie de vos placements produisant un revenu d'intérêts à vos régimes enregistrés, où ils peuvent fructifier à l'abri de l'impôt annuel.

Souvenez-vous que l'impôt n'est qu'un aspect parmi d'autres, en plus des facteurs comme votre profil de risque et vos objectifs de placement, lorsque vous répartissez vos placements entre vos régimes enregistrés et vos comptes non enregistrés.

Constituez un patrimoine en franchise d'impôt : grâce à votre compte d'épargne libre d'impôt (CELI), vous pouvez accumuler des revenus de placement en franchise d'impôt et effectuer des retraits non imposables,



pour quelque raison que ce soit. Pourtant, la plupart des Canadiens ne tirent pas le meilleur parti de cet outil extrêmement souple pour constituer un patrimoine : seulement 9 % d'entre eux ont versé le montant maximal de cotisation au CELI².

Si vous n'avez pas encore versé le montant maximal de cotisation au CELI, et si vous détenez des actifs excédentaires assujettis à l'impôt, songez à vous rattraper. Tous les résidents canadiens âgés de 18 ans et plus reçoivent automatiquement des droits de cotisation au CELI chaque année, et ces droits s'accumulent même si vous ne les utilisez pas. À compter du 1^{er} janvier 2023, vous pourrez ajouter 6500 \$ de cotisations à votre CELI (le plafond augmentera à 88000 \$ pour les résidents canadiens âgés de 18 ans et plus, sur une base cumulée depuis 2009).

Pour toute question au sujet de ces placements fiscalement avantageux, vous pouvez communiquer avec votre conseiller en placement.

2. Revoir votre plan financier

En tout temps, l'une des choses les plus intelligentes à faire pour améliorer sa situation financière est de créer un plan financier. Mais les périodes de volatilité des marchés sont particulièrement indiquées pour mettre à jour les plans

Trois stratégies... (Suite de la page 3)

financiers. Cette approche peut vous rassurer quant au fait que vous êtes sur la bonne voie pour atteindre vos objectifs, malgré les mouvements des marchés, ou vous aider à définir des stratégies visant à redresser la barre. Il est recommandé de mettre à jour votre plan financier périodiquement, afin de tenir compte des changements survenant dans les marchés ou l'économie, et aussi dans votre situation personnelle ou familiale, dans la mesure où ces changements pourraient avoir une incidence sur vos objectifs.

Votre plan financier est un outil idéal pour :

- fixer des objectifs financiers réalistes et adaptés à votre situation personnelle ;
- établir un budget de vos revenus et dépenses, qui pourrait faire ressortir des occasions d'économiser ;
- comprendre votre valeur nette globale en faisant le total de vos actifs et de vos passifs ;
- cerner les occasions de réduire ou de restructurer la dette à intérêts élevés ;
- mesurer l'incidence des hausses d'impôt et de l'inflation sur votre pouvoir d'achat futur ;
- prévoir le montant que vous devez épargner et le taux de rendement dont vous avez besoin pour produire le revenu dont vous avez besoin, tout en vous assurant de ne pas épuiser votre épargne avant la fin de votre vie ;
- coordonner vos diverses sources de revenu de retraite, parmi lesquelles votre FERR, votre CELI, le Régime

de pensions du Canada (RPC) et la Sécurité de la vieillesse (SV) ;

- évaluer les occasions de bâtir votre succession ou de protéger sa valeur.

Communiquez avec votre conseiller en placement pour obtenir de plus amples renseignements sur la création ou la mise à jour de votre plan financier.

3. Actualiser votre plan successoral global

Le moment n'est jamais mal venu pour réfléchir à la façon dont vous pouvez organiser votre succession, en vue de constituer un héritage et de transférer votre patrimoine à la génération suivante de façon efficace et avantageuse fiscalement. Or, selon un récent sondage de RBC Trust Royal, moins de la moitié des Canadiens ont rédigé un testament, ce qui est pourtant le fondement de tout plan successoral. Si vous n'avez pas mis à jour votre plan successoral depuis un certain temps, voici quelques pistes de réflexion :

Votre testament tient-il compte de votre situation actuelle ? En règle générale, votre testament doit être révisé et actualisé au moins tous les cinq ans et chaque fois qu'un événement marquant survient dans votre vie, par exemple un changement d'état matrimonial, l'arrivée d'un enfant ou d'un petit-enfant, ou la perte d'un être cher.

Avez-vous nommé le bon exécuteur testamentaire ? Agir à titre d'exécuteur testamentaire oblige à réaliser des dizaines de tâches dont beaucoup répondent à des obligations légales,

depuis l'homologation du testament à la répartition des legs en passant par les déclarations de revenus finales.

Lorsque vous nommez votre exécuteur testamentaire, songez à désigner quelqu'un qui a de bonnes chances de vous survivre, qui vit à proximité et qui a le temps et la capacité d'accomplir ces tâches. Selon votre situation, vous pourriez envisager de désigner un exécuteur testamentaire professionnel.

Avez-vous nommé quelqu'un pour prendre des décisions concernant vos finances, au cas où vous ne seriez pas en mesure de les prendre vous-même ? La longévité s'est améliorée, et vivre plus longtemps amène à faire face à des problèmes de santé liés à l'âge, par exemple la démence. C'est pourquoi il est important de donner une procuration à quelqu'un (appelé mandataire au Québec). La personne désignée prendra des décisions en votre nom si vous ne pouvez pas le faire.

Avez-vous réfléchi à vos besoins en matière de services aux aînés ?

Anticipez vos besoins en soins et la façon dont vous pourrez vivre de façon autonome dans votre propre maison le plus longtemps possible.

Avez-vous préparé la prochaine génération au regard de son héritage ?

Parler à l'avance avec vos bénéficiaires et développer leur littératie financière peuvent les préparer à assumer leurs responsabilités futures.

Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec votre conseiller en placement.



Gestion de patrimoine
Dominion valeurs mobilières

¹ Cotisations au régime enregistré d'épargne-retraite, 2020, Statistique Canada (1^{er} avril 2022)

² Statistiques sur le compte d'épargne libre d'impôt (année d'imposition 2019), Agence du revenu du Canada